



Une seconde de détermination professionnelle ?

Une des propositions du ministère consiste à mettre en place une seconde professionnelle portant sur des champs professionnels larges et débouchant sur plusieurs bacs pro. Plusieurs hypothèses sont à l'étude. On avance la possibilité de 6 secondes pro dans le domaine tertiaire et de 22 dans le domaine industriel, en conservant « quelques logiques de filières cylindrées » lorsqu'il est difficile de rattacher les activités professionnelles à un champ large. Cette hypothèse paraît raisonnable, mais déjà certains responsables du ministère expriment des réticences. Selon eux, le nombre de champs serait encore trop élevé. L'équilibre sera difficile à trouver. D'une part, des champs assez ouverts sont intéressants pour permettre à chaque jeune de construire un projet de formation choisi. De l'autre, une professionnalisation dès la première année est nécessaire si l'on veut conserver une réelle dimension d'insertion au BEP. Si on ajoute à l'équation la volonté du ministère de réduire les coûts, la mission des CPC s'avère périlleuse.

Claire KREPPER